



EQUIGEST

# EQUI-ACTIONS SUISSE

**r**apport  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : **29.09.2023**

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>7</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>13</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>16</b>
bilan .....	17
actif .....	17
passif .....	18
hors-bilan.....	19
compte de résultat.....	20
annexes .....	21
règles & méthodes comptables .....	21
évolution actif net .....	25
compléments d'information .....	26
<b>inventaire.....</b>	<b>39</b>

<b>Commercialisateur</b>	EQUIGEST
<b>Société de gestion</b>	EQUIGEST 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Madame Séverine ERNEST.

# Informations concernant les placements et la gestion

## **Classification :**

Actions Internationales

## **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Résultat net : Le FCP capitalise son résultat net.

Plus-values nettes réalisées : Le FCP capitalise ses plus-values nettes réalisées.

## **Garantie :**

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées

## **Objectif de gestion :**

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance supérieure au marché des actions suisses sur un horizon de placement d'au moins cinq ans. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence en raison d'une gestion totalement discrétionnaire.

## **Indicateur de référence :**

Le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice car le processus de gestion est fondé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de toute appartenance à un indice de marché. Les choix s'appuient sur des ratios fondamentaux de valorisation ou sur la détection de situations spéciales. Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre.

Toutefois l'indice SLI à dividendes réinvestis (Swiss Leader Index), pourra servir d'indicateur a posteriori de la performance. L'indice SLI est l'indice des 30 principales valeurs du marché suisse cotée à la SWX Swiss Exchange, pondérées par leur capitalisation boursière flottante et capées chaque fin de trimestre à 9% pour les 4 premières et 4.5% pour les suivantes. Grâce à cette limitation, l'évolution du SLI est davantage comparable à celle des OPCVM dont la gestion est active et non benchmarkée.

## **Stratégie d'investissement :**

### **1. Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le FCP est exposé en permanence à 60% minimum au marché actions suisses de toutes capitalisations.

L'investissement porte sur des sociétés du marché suisse qui offrent, selon le gérant, une visibilité satisfaisante, une structure

financière saine et un potentiel plus important que celui des marchés. Les sociétés ne font pas obligatoirement partie de l'indice SMI. Dans cette occurrence, le gestionnaire porte une attention particulière à la liquidité du titre.

Le FCP pourra investir jusqu'à 25% en actions internationales hors Suisse.

Le FCP pourra faire l'objet d'une couverture de change au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change contre euro pourra être couvert en totalité, partiellement ou non couvert.

Dans la limite d'une fois l'actif, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser des futures sur indice SMI pour couvrir ou dynamiser le portefeuille en cas de fortes variations des marchés boursiers. De même, le gérant pourra utiliser des options sur actions afin de réduire ou augmenter l'exposition sur un titre en fonction de ses anticipations sur l'évolution du cours du sous-jacent dans la limite de 10% maximum de l'actif. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif.

Le FCP peut être investi jusqu'à 40% maximum de son actif en obligations émises par des entreprises privées ou publiques appartenant à la Suisse ou à l'Union européenne et bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BB- ou Ba3 ou non notées (les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch).

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM et FIA pour la gestion de sa trésorerie ou pour la diversification du risque.

Le gérant pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres (pensions) dans les limites fixées par la réglementation, jusqu'à 100% de l'actif pour les opérations d'acquisitions temporaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Le processus de gestion de l'OPCVM respecte la politique d'investissement responsable d'Equigest. Il applique d'une part une politique d'exclusions ciblées sur certains secteurs d'activité et une sélection de titres en évitant ceux émis par des groupes présentant des risques extra-financiers importants (le détail de cette politique d'investissement responsable est disponible sur le site [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr))

L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

### **2. Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :**

#### ● Actions :

Le FCP pourra détenir en direct des actions internationales et des titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote, bons de souscription...) issus de toutes capitalisations et libellés en franc suisse ou en autres devises de pays de l'Union européenne.

#### ● Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le FCP est exposé au maximum à 40% de l'actif en obligations (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, obligations convertibles...) libellées en franc suisse ou en autres devises de l'Union européenne et de toutes maturités. Les émetteurs appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BB- ou Ba3 ou non notés (les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch).

#### ● Actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA :

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM suivants :

- OPCVM européens dont français

- FIA français ou étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI Ces OPCVM ou FIA peuvent être gérés par Equigest.

A titre accessoire, le FCP peut investir dans des OPCVM de trésorerie pouvant utiliser des stratégies de long short.

### **3. Instruments dérivés :**

Dans la limite d'une fois l'actif, le gestionnaire pourra investir sur les instruments de dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés ;

- organisés ;

- de gré à gré.

#### ● Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action ;

- taux ;

- change ;

#### ● Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;

- exposition ;

- Nature des instruments utilisés :

- futures ;
- options ;
- change à terme ;

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

- Obligations convertibles
- Bons de souscription ou warrants à titre accessoire

#### **5. Dépôts :**

Le FCP n'effectuera pas de dépôts.

#### **6. Emprunts d'espèces :**

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

#### **7. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Dans les limites fixées par la réglementation et afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra effectuer les opérations suivantes:

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;

- Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Rémunération : des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque lié au marché actions :** Le FCP est exposé à hauteur de 60% minimum en actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP baissera. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP pourrait amplifier cette baisse du fait du positionnement du portefeuille sur des valeurs à fort bêta.

- **Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :** Sur ces marchés, le volume des titres cotés est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus fortement.

- **Risque de change :** le risque de change est le risque de baisse de la devise d'investissement (franc suisse) par rapport à la devise de référence du portefeuille (euro). La fluctuation de la monnaie par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur des instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de perte en capital :** Le porteur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être restitué.

- **Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque qu'Equi-Actions Suisses ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de taux :** la partie du portefeuille investie dans des instruments de taux pourra être impactée par des mouvements de hausse des taux d'intérêt. En effet, lorsque les taux d'intérêt à long terme montent, le cours des obligations baisse. Ces mouvements se répercuteront sur la partie du FCP investie en obligations et pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de crédit :** il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui pourra entraîner une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. Par ailleurs, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit accru.

- **Risque en matière de durabilité :** il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La valeur des investissements tant de taux qu'actions pourra baisser si un de ces évènements se réalise

### **Autres risques accessoires :**

● **Risques liés aux investissements en obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau de taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

● **Risque de contrepartie :** il mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

Equi-Actions Suisse s'adresse aux investisseurs souhaitant investir sur le marché financier suisse.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Le FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

La qualité de copropriété du FCP le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Le régime fiscal applicable aux sommes distribués par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement des fonds.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)
- Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'EQUIGEST - 153 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris ainsi que sur le site internet: [www.equigest.f](http://www.equigest.f)
- Date d'agrément par l'AMF : 30 août 2013
- Date de création du Fonds : 16 septembre 2013

# rapport d'activité

## Environnement global au 30 septembre 2023

### 1. La gestion de l'inflation par les banques centrales

Au dernier trimestre 2022, les banques centrales ont continué leurs programmes de resserrement monétaire pour réduire l'inflation. Programmes rendus nécessaires par les niveaux d'inflation atteints : aux Etats-Unis, de 9,1% en juin 2022, point culminant pour l'inflation globale, elle a baissé par la suite tous les mois pour atteindre 3% fin juin 2023 avant de remonter à 3,7% avec la reprise des prix de l'énergie. L'inflation core a quant à elle culminé en septembre 2022 à 6,6% avant de revenir à 4,1% à fin septembre 2023, ce qui était toujours insuffisant par rapport à l'objectif annoncé de 2%.

En zone euro le pic a été atteint en octobre 2022 à 10,6% pour l'inflation globale, avant de commencer à décroître et atteindre 4,3% en septembre 2023. L'inflation core a culminé en mars 2023 à 5,7% et a baissé progressivement depuis pour atteindre 4,5% à fin septembre. Là aussi, cette évolution n'a pas atteint la cible de la banque centrale qui souhaite également revenir vers des niveaux de 2%.

Ces politiques restrictives ont été menées sans provoquer de récession sur la période, même si les inquiétudes sont fortes.

Seuls des pays comme la Chine, qui suite à des mesures de confinement strict ont provoqué un ralentissement fort de leur économie, ont été exempts d'inflation. Depuis les 2,8% constatés en septembre 2022, l'inflation générale a baissé de façon irrégulière pour atteindre 0% en septembre 2023.

Sur l'exercice, la Fed est passé de 1,75% fin juin 2022 à 5,5%, ce niveau étant atteint depuis fin juin 2023. Elle garde un message de vigilance, affirmant que d'autres hausses pourraient être décidées en cas de besoin, mais que la politique sera celle du « higher for longer », c'est-à-dire d'un maintien des taux courts à des niveaux élevés, aussi longtemps qu'il faudra pour constater la réduction de l'inflation.

La BCE a également remonté ses taux, de 1,25% en septembre 2022 à 4,5% en septembre 2023.

Ces remontées de taux ont été accompagnées par des mesures quantitatives. Aux Etats-Unis, la banque centrale a ainsi réduit la masse monétaire, qui avait culminé à 21 900 Mds\$ en mars 2022 à 20 800 Mds en septembre 2023. C'est une baisse modeste, comparée à la progression de 15 400 Mds\$ à 21 900 Mds\$ observée entre février 2020 et mars 2022.

Dans la zone euro, la mise en place d'un « quantitative tightening » a été plus progressive. Il a pris la forme d'un non-renouvellement des mesures de soutien liées à la pandémie, quand elles arrivent à leur date d'échéance.

### 2. Le risque de récession

Les banques centrales ont choisi d'agir progressivement contre l'inflation pour éviter de faire basculer leurs économies en récession, avec les conséquences en termes d'emplois.

C'est pourquoi elles ont clairement choisi d'agir progressivement, en prenant le temps à chaque étape de hausse de taux ou de restriction quantitative de mesurer les effets avant de décider de la suite.

Les commentateurs ont été partagés entre ceux qui attendaient une récession inévitable, pensant que les banques centrales étaient vouées à l'échec, que la récession soit différée par un timing progressif ou pas ; et ceux qui étaient convaincus que le « higher for longer », nécessité de maintenir durablement les taux à des niveaux élevés pourrait se faire sans catastrophe. Force est de constater qu'alors que les taux courts sont actuellement au plus haut, la récession, hormis des récessions techniques (deux trimestres consécutifs avec un chiffre de croissance négative) aux Etats-Unis entre le T1 et le T2 2022, et en Allemagne entre le T4 2022 et le T1 2023, a été évitée jusqu'à fin juin 2023.

Les économies ont continué à croître à un faible niveau ou stagner sur la période sous revue : +1,8% pour les Etats-Unis, +4,2% pour l'eurozone, mais -0,1% pour l'Allemagne, pays plus touché par le ralentissement des échanges mondiaux.

La poursuite de la détente des prix de l'énergie pourrait favoriser une réaccélération des croissances à partir de 2024.

### 3. La Chine

Alors qu'on s'espérait en 2022 une contribution positive de la deuxième puissance économique mondiale au redémarrage de l'économie mondiale, la Chine par sa politique de confinement contre le Covid n'a eu aucun apport avant le début de l'année 2023. Par ailleurs, les tensions ont continué à monter entre la Chine et les Etats-Unis. Si un des enjeux est géopolitique, à savoir la volonté de la Chine de briser l'encerclement dont elle fait l'objet par des alliés des Etats-Unis autour de la mer de Chine, du Japon aux Philippines en passant par Taïwan, l'autre est économique avec l'interdiction de ventes de produits technologiques américains et l'imposition de droits de douane très élevés de part et d'autre.

Cette opposition n'a pas généré de choc en 2022-2023, mais il reste un point d'attention permanent pour les années à venir, les deux blocs ayant les moyens de continuer durablement des hostilités qui présenteraient un risque d'escalade.

#### **4. L'impact des taux sur certains secteurs et les finances publiques**

La conséquence des hausses de taux a été de mettre en difficulté les secteurs sensibles, ceux pour lesquels les sociétés sont valorisées sur des perspectives de long voire très long terme qu'il faut actualiser comme par exemple un certain nombre de valeurs technologiques ; mais aussi les secteurs structurellement endettés comme par exemple le secteur immobilier.

Par ailleurs, parmi les pays de la zone euro, la remontée des taux a également mis sous pression les états très endettés comme l'Italie, l'Espagne ou la France. Après la parenthèse des taux bas entre 2015 et 2020, la préparation de budgets équilibrés est devenue plus difficile, mais cette menace reste au second plan pour le moment.

Aux Etats-Unis, les problèmes récurrents d'augmentation du plafond de la dette ont également mis en lumière la question de l'endettement. Bien qu'aucune difficulté ne soit à redouter pour le placement des obligations d'état, les « treasuries », le ratio dette / PIB américain est déjà de 120%. Il est un peu inférieur à 120% en France, et inférieur à 70% en Allemagne.

#### **5. La question climatique**

La mise en œuvre des accords de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été une contrainte incontournable qui a pesé sur l'environnement macro-économique pendant l'exercice 2022-2023. A la fois de positive en ce qui concerne l'investissement dans l'innovation et le climat, elle a également été négative pour nombre de secteurs encore trop polluants. Elle pourra également être favorisée par des politiques fiscales ou des réglementations renforcées qui devraient avoir un impact sur la croissance à venir.

### **Environnement de marché**

#### **1. Les actions**

Les marchés actions ont rebondi fortement au dernier trimestre 2022 en phase avec les premières publications d'inflation en baisse. Cependant, pour un investisseur en euros, le gain des marchés américains a été quasiment effacé par la baisse du dollar.

En début d'année 2023, ce sont les ventes de détail aux Etats-Unis, les indices PMI au-dessus de 50 en zone euro et la réouverture de la Chine qui ont surpris positivement, relançant la hausse des marchés. Elle s'est poursuivie jusqu'en mars, période où la faillite de banques régionales américaines en manque de liquidité, dont SVB, a semé le doute.

La crise qui menaçait de devenir systémique a été gérée rapidement. Crédit Suisse qui n'était pas concernée par la crise de liquidité des banques américaines a été violemment attaquée pour sa mauvaise gestion faisant craindre un risque d'insolvabilité. Une solution a été trouvée, passant par la vente forcée de Crédit Suisse à UBS, et les marchés sont repartis de l'avant.

Sur 2022-2023, les marchés américains ont réalisé une progression de +12,50% pour le S&P 500, dividendes réinvestis en euros et de 16,7% pour le NASDAQ dividendes réinvestis en euros.

Sur la même période, le Nikkei dividendes réinvestis en euros gagnait 12,3% avec un point haut atteint en juin 2023.

Les actions des pays émergents ont progressé, mais ces pays étant fortement liés au dollar, l'impact de la baisse de ce dernier contre euros a fait que l'indice MSCI dividendes réinvestis en euros n'a gagné que 3,7%.

En zone euro, l'Eurostoxx 50 dividendes réinvestis a signé une excellente performance de 30,3% sur l'exercice 2022-2023, qui est venue plus que compenser la perte de l'exercice précédent.

#### **2. Les taux**

Après la forte hausse du début d'année 2022, la fin d'accélération de l'inflation et la poursuite des politiques restrictives des banques centrales ont justifié une montée plus lente des taux à long terme, de 3,82% à 4,57% pour le taux d'état à 10 ans américain, de 2,72% à 3,40% pour le taux d'état français.

Le taux de swap 10 ans euro, qui sert de référence pour le pricing des obligations privées, a suivi la hausse des taux gouvernementaux jusqu'en juin 2023, passant de 3,08% à 3,39%. Il n'a par contre pas subi la défiance de l'été 2023, qui concernait plus spécialement des questions de gestion de dettes gouvernementales.

Ces évolutions globalement haussières sur l'exercice ont entraîné une perte complémentaire sur les différents indices d'obligations gouvernementales. L'indice Bloomberg Barclays des obligations d'état de la zone euro toutes durées a perdu 2,2% sur l'exercice. L'indice d'obligations d'état de la zone euro restreint aux maturités 5-7 ans, a également perdu 0,8%.

Et compte-tenu des niveaux élevés de taux à court terme imposés par les banques centrales les courbes des taux sont soit restées inversées sur l'exercice, l'écart entre le 2 ans et le 10 ans passant de -45 pb à -47 pb aux Etats-Unis, soit devenues inversées, le même écart passant de +34 pb à -36 pb en Allemagne et de +91 pb à -11 pb en France.

#### **3. Le crédit**

L'écart entre un taux sans risque (les taux de swap ou les taux d'état étant retenus) et le taux des obligations privées, est appelé « spread de crédit » ou « prime de risque obligataire ».

Avec la progression des marchés actions, on a assisté à un resserrement des spreads entre octobre 2022 et mars 2023, puis un nouvel élargissement très rapide en mars à la suite de la faillite de la banque SVB. Cet écartement s'est par la suite effacé progressivement pour terminer l'exercice sur des niveaux proches des plus bas observés.

Avec la courbe inversée, les primes de risque ont été plus larges sur la partie courte que sur la partie longue. Ainsi, la prime de risque des obligations privées 5-7 ans en euros de l'indice Bloomberg Corporate contre taux souverains est passée de 2,4% à 1,7% sur l'exercice, après avoir atteint un point haut à 2,5%, alors que toutes maturités confondues, la prime de risque a évolué entre 2,0% et 1,3%. De la même façon la prime de risque sur des obligations à haut rendement en euros notées BB de l'indice Bloomberg High Yield est passée de 4,9% à 2,9% sur l'exercice.



En termes de performance, pour la partie investment grade, le resserrement des spreads ayant compensé la hausse des taux d'état, l'indice Bloomberg Corporate a pu progresser de 3,2% sur l'exercice alors que pour l'indice high-yield le resserrement de la prime de risque a été très supérieur à la hausse des taux et la progression a été de 11,5%.

#### 4. Les devises

Sur l'exercice, l'euro a progressé, de 7,9% contre dollar, hausse qui constitue une stabilisation après la forte baisse de l'exercice précédent, et la réduction des craintes sur la situation en Ukraine

L'euro est resté stable contre franc suisse sur la période.

Par contre, l'euro a poursuivi sa hausse contre yen, de 11,3% sur l'exercice. Comme lors de l'exercice précédent, les taux d'intérêt japonais n'ont que faiblement suivi le mouvement de hausse généralisé, ce qui a mécaniquement entraîné la poursuite de la correction.

#### Politique d'investissement

Le FCP a conservé une exposition aux actions suisses élevée durant l'exercice (minimum de 96% - maximum de 98.6%), privilégiant la sélection de valeurs (pour rappel la gestion n'est pas benchmarkée). Le portefeuille est concentré et constitué en moyenne d'une quarantaine de lignes.

Au cours de l'exercice sous revue, l'investissement a été fait sur des sociétés solides financièrement, au business model éprouvé et avec un management de qualité. Le fonds a été investi dans des sociétés très diverses, de tout secteur et de toute capitalisation. L'investissement a été fait sur des entreprises de grande diversité comme Straumann (instruments et de composants pour la chirurgie dentaire), Sika (producteur de matériaux de construction) et DKSH (services d'expansion vers les marchés internationaux des entreprises).

En termes de capitalisation, contrairement aux indices SMI et SLI, le fonds est investi de manière non négligeable sur des capitalisations inférieures à 10 Mds de CHF (23% environ à fin septembre 2023).

Comme petites capitalisations, nous pouvons citer Autoneum (équipementier automobile), Rieter, Bossard, et Interroll.

Aucune couverture de change n'a été mise en place durant l'exercice ce qui implique un risque de change pour l'investisseur. La gestion n'anticipe pas de dépréciation forte et durable du franc suisse face à l'Euro dans les mois à venir. De plus, la dépréciation du franc suisse aurait mécaniquement un effet positif pour un grand nombre de sociétés exportatrices dans lesquelles le fonds est investi.

#### Informations relatives aux instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion

Détention d'OPC gérés par la société de gestion : Equi-Convertibles.

#### Performances

Sur la période sous revue, le FCP a eu une performance de 8.01% pour la part Institutionnelle et de 7.22% pour la part Retail, à comparer à une performance de 14.50% pour le SLI\* (Swiss Leader Index) en Euros.

Depuis la création (18 septembre 2013) la part Institutionnelle a eu une performance de +79.56% à comparer à une hausse de +140.68% pour le SLI\* en Euros.

Depuis la création (18 septembre 2013) la part Retail a eu une performance de +66.54%.

La volatilité un an, sur un pas hebdomadaire, est de 14.71% pour la part institutionnelle contre 14.71% pour le SLI\* en Euros.

Depuis la création (12 février 2021) la part Institutionnelle en CHF a eu une performance de -19.07% contre -6.60% pour le SLI.

Sur l'exercice les trois meilleurs contributeurs à la performance sont Richemont (193bp de contribution), Ypsomed (151bp de contribution) et Novartis (139bp de contribution). A l'inverse, les trois valeurs qui ont ralenti la performance sont Roche, Lonza et OC Oerlikon qui contribuent chacun respectivement de -138bp, -125bp et -81bp.

Les performances passées sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du FCP.

\* indice à dividende réinvestis.

#### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :

Titres	Acquisitions	Cessions
RICHEMONT		- 2 177 228
SIKA		- 2 080 942
GIVAUDAN		- 1 456 126
LVMH	2 673 565	
DUFREY		- 1 312 995
SYMRISE	1 248 866	
NOVARTIS		- 1 215 375
LONZA GROUP	1 148 994	
ROCHE	1 144 546	
GEBERIT		- 2 296 768

### Classement

Lipper (filiale de Thomson Reuters) classe le fonds dans la catégorie « Actions Suisse ». Lipper ne communique pas de classement mais des notations. Celles-ci portent sur une durée de 3 ans au minimum, sur plusieurs critères que voici :

	3 years	5 years
Total Return	① of 97	① of 80
Consistent Return	① of 97	① of 80
Preservation	② of 20349	④ of 16312

Pour établir ces notes, Lipper compare le fonds aux fonds de la même catégorie Lipper. Cet échantillon de fonds est relativement faible et contient 86 concurrents. Il faut aussi noter le très faible nombre de concurrents français.

### Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et/ou au siège social.

### Commissions de mouvement

Le total des frais de négociation s'est élevé à 148 222,39 euros TTC pour un encours moyen de **58 349 213,24 euros**. Il correspond à la somme des commissions de mouvement (65 958,20 HT revenant à Equigest), des frais de broker sur la poche actions, et des coûts de transaction du dépositaire, Société Générale (82 264,19 TTC).

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

### Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires retenus pour l'exécution des ordres de bourse sont revus au moins une fois par an et choisis par les gérants de manière objective et documentée, selon des critères bien définis et approuvés collégialement par l'ensemble de la gestion et de la direction ; cette sélection est faite sous le contrôle du Comité d'Audit.

Les intermédiaires font l'objet d'une grille d'évaluation spécifique

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation.

Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.equigest.fr](http://www.equigest.fr).

### Informations relatives aux modalités de calcul du risque global

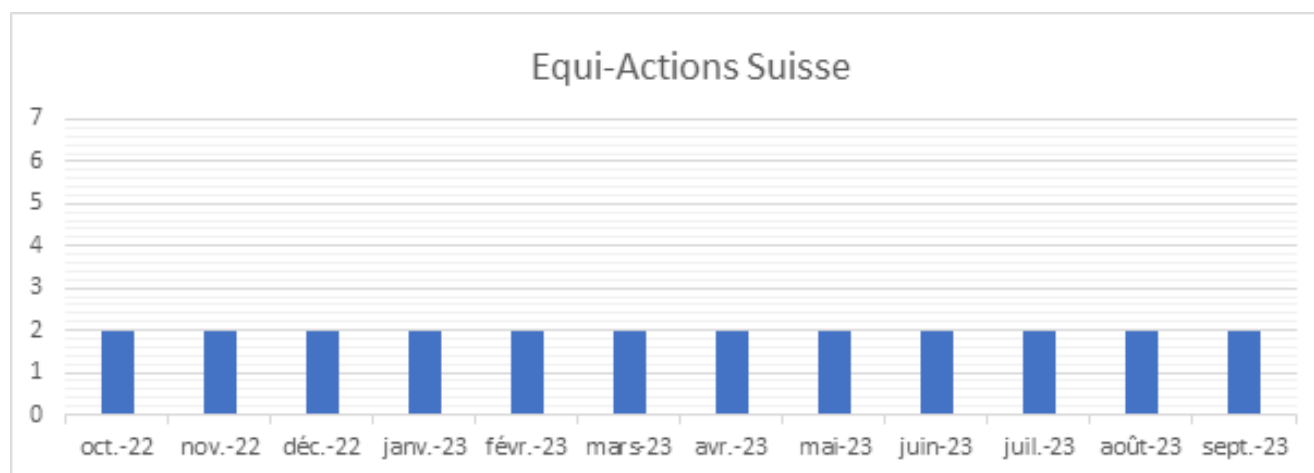
Le fonds calcule son risque global via la méthode du calcul de l'engagement (anciennement méthode linéaire).

### Critères sociaux environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (ESG)

Les analyses fournies par MSCI permettent d'intégrer les critères ESG dans les choix d'investissement au travers d'une notation. Cette notation est la traduction d'un score global, moyenne pondérée des scores attribués aux enjeux clés choisis parmi 33 pour chaque secteur d'activité puis faisant l'objet d'un ajustement pour être neutre d'un secteur à l'autre.

La politique d'investissement (cf. ci-dessus) permet ainsi d'écarter les sociétés qui se comportent moins bien en ce qui concerne l'environnement (changement climatique, capital naturel, pollution et déchets, opportunités environnementales), le sociétal (engagement produit, capital humain, prise en compte des parties prenantes, opportunités sociétales), ou la gouvernance (comportement de l'entreprise et gouvernance de l'entreprise).

## Reporting SFDR Article 8



- Au 29/09/23, en respect des critères de notation ESG, la note globale du portefeuille est de **AA** Sur une échelle de **AAA à CCC**

Avec la table de correspondance suivante :

AAA	1
AA	2
A	3
BBB	4
BB	5
B	6
CCC	7

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Information sur la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille :** Non applicable

**Instruments financiers dérivés :** Néant

### Politique de Rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Equigest est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM»), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»).

- Montant des rémunérations versées en 2022 :

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables non différées) versées par Equigest à l'ensemble de son personnel (soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2022) s'est élevé à 1 452 883 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Equigest sur l'exercice : 1 441 883 euros, soit 99,2% du total des rémunérations l'ont été sous la forme de rémunération fixe.

- Montant total des rémunérations variables versées par Equigest sur l'exercice : 11 000 euros, 0,8% du total des rémunérations versées par Equigest.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables non différées) versées sur l'exercice, 742 333 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs », 672 050 euros concernaient les gérants et autres personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPCVM gérés.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

**Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation)**

Aucun instrument SFTR.

**Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte – Article L.533-22-1 code monétaire et financier**

Non concerné car l'actif net est inférieur à 500 millions d'euros.

# rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement EQUI-ACTIONS SUISSE**

153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EQUI-ACTIONS SUISSE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 01/02/2024 10:51:09

Séverine Ernest  
Associée

Fonds Commun de Placement  
EQUI-ACTIONS SUISSE  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

# comptes annuels



# BILANactif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>53 056 422,91</b>	<b>53 992 640,20</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	52 242 531,37	52 935 007,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 526,54	354 137,58
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	743 365,00	703 495,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>4 500 000,00</b>	<b>0,01</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 500 000,00	0,01
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 751 636,87</b>	<b>1 454 260,08</b>
Liquidités	4 751 636,87	1 454 260,08
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>62 308 059,78</b>	<b>55 446 900,29</b>

# BILAN passif

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	51 060 569,67	50 975 016,86
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 409 084,32	3 845 704,64
• Résultat de l'exercice	-34 505,46	-79 151,20
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>54 435 148,53</b>	<b>54 741 570,30</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>4 556 744,57</b>	<b>98 254,86</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 556 744,57	98 254,86
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 316 166,68</b>	<b>607 075,13</b>
Concours bancaires courants	3 316 166,68	607 075,13
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>62 308 059,78</b>	<b>55 446 900,29</b>

# HORS-bilan

29.09.2023

30.09.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 999,62	614,79
• Produits sur actions et valeurs assimilées	805 503,80	925 143,50
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>818 503,42</b>	<b>925 758,29</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-81 274,70	-59 758,96
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-81 274,70</b>	<b>-59 758,96</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>737 228,72</b>	<b>865 999,33</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-795 706,76	-968 787,37
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-58 478,04</b>	<b>-102 788,04</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	23 972,58	23 636,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-34 505,46</b>	<b>-79 151,20</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

EQUIGEST a confié les prestations de valorisation relatives au portefeuille géré à Société Générale Securities Services Net Asset Value.

Le FCP est valorisé en cours de clôture.

La devise de valorisation du FCP est l'Euro.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Pour la détermination des valeurs liquidatives, le portefeuille est évalué selon les règles suivantes :

- Les actions : elles sont valorisées au cours de clôture.
- Les obligations : elles sont valorisées sur la base de moyennes de prix contribués.
- Les parts ou actions d'OPCVM et FIA sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres de créances négociables et assimilés sont évalués :

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché, sauf ceux qui sont couverts par des swaps.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres pris ou mis en pension sont valorisés selon les conditions du contrat d'origine.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.

- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont évaluées au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français. Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

## Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

-des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.

-des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

-des coûts liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie frais du Documents d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Part R</b> : 2,392% TTC Taux max. <b>Part I-EUR</b> : 1,495% TTC Taux max. <b>Part I-CHF</b> : 1,495% TTC Taux max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement Société de gestion : Dépositaire (1) :	Prélèvement sur chaque transaction	0,20% TTC max. sur les actions rien sur les autres valeurs mobilières De 9,5 € à 29 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance au-delà de 12% annualisés. En cas de sousperformance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice du FCP.

(\*) Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC.

(1) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités détaillées ci-dessous.

#### Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1er octobre au 30 septembre. Exceptionnellement, la première période s'étendra de la date d'initiation du fonds à la date de clôture de l'exercice suivant.

#### Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

#### Indicateur de référence

Le seuil de performance annualisé de référence est de 12,00%. L'indicateur de référence est donc un indice fictif dont la performance annuelle est calculée comme suit :

Performance depuis le début d'année à la date J =

$$\frac{\text{Nombre de jours écoulés depuis la date de clôture du dernier exercice écoulé}}{365} \times 12\%$$

#### Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 10% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence. Le dépassement de l'indicateur de référence assure une performance positive de l'OPC. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

#### Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

#### Procédure de choix des intermédiaires :

En ce qui concerne les actions, les intermédiaires financiers sont sélectionnés par la société de gestion dans le respect des principes de "best execution", ils sont choisis par les gérants de manière objective et documentée et approuvés collégialement par l'ensemble de la gestion et de la direction. Cette sélection est faite sous le contrôle du comité d'audit de la société.

Les intermédiaires font l'objet d'une grille d'évaluation spécifique.

En ce qui concerne les obligations, le gérant recherche auprès de plusieurs établissements le meilleur prix.

#### Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

armexes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Résultat net : Le FCP capitalise son résultat net.

Plus-values nettes réalisées : Le FCP capitalise ses plus-values nettes réalisées.





# 2 évolution actif net

	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>54 741 570,30</b>	<b>73 782 907,54</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	714 291,28	3 374 492,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 575 218,53	-9 510 869,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 569 512,21	4 018 035,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 228 430,89	-1 119 005,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-148 222,39	-161 613,90
Différences de change	-867 254,31	6 859 410,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 287 378,90	-22 398 999,13
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 418 035,41	-869 343,49
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-869 343,49	21 529 655,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-58 478,04	-102 788,04
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>54 435 148,53</b>	<b>54 741 570,30</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 751 636,87
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 316 166,68
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 751 636,87	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 316 166,68	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	48 673 868,31	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	4 751 624,28	12,59	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 495 345,95	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>4 500 000,00</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Achats reglements differes		4 500 000,00
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>4 556 744,57</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Ventes reglements differes		4 495 345,95
Frais provisionnes		61 165,82
Debiteurs et crediteurs divers		232,80
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART IC / FR0011540574	33	609 381,05	250	4 714 615,00
PART RC / FR0011540566	62	104 910,23	170	297 145,03
PART I -CHF / FR0012020709	-	-	61	563 458,50
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0011540574		203,20		1 963,23
PART RC / FR0011540566		-		-
PART I -CHF / FR0012020709		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0011540574		203,20		1 963,23
PART RC / FR0011540566		-		-
PART I -CHF / FR0012020709		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0011540574		-		-
PART RC / FR0011540566		-		-
PART I -CHF / FR0012020709		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART IC / FR0011540574	<b>1,26</b>
PART RC / FR0011540566	<b>2,01</b>
PART I -CHF / FR0012020709	<b>1,26</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART IC / FR0011540574	-
PART RC / FR0011540566	-
PART I -CHF / FR0012020709	-

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 743 365,00

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-34 505,46	-79 151,20
<b>Total</b>	<b>-34 505,46</b>	<b>-79 151,20</b>

PART IC / FR0011540574	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22 968,01	-85,40
<b>Total</b>	<b>22 968,01</b>	<b>-85,40</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART RC / FR0011540566	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-57 473,47	-79 226,54
<b>Total</b>	<b>-57 473,47</b>	<b>-79 226,54</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



PART I -CHF / FR0012020709	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	160,74
<b>Total</b>	-	<b>160,74</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.09.2023	30.09.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 409 084,32	3 845 704,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>3 409 084,32</b>	<b>3 845 704,64</b>

PART IC / FR0011540574	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 913 934,84	3 278 887,91
<b>Total</b>	<b>2 913 934,84</b>	<b>3 278 887,91</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RC / FR0011540566	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	495 149,67	530 526,85
<b>Total</b>	<b>495 149,67</b>	<b>530 526,85</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I -CHF / FR0012020709	29.09.2023	30.09.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	36 289,89
<b>Total</b>	-	<b>36 289,89</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 16 septembre 2013

Devise					
EUR	<b>29.09.2023</b>	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
<b>Actif net</b>	<b>54 435 148,53</b>	54 741 570,30	73 782 907,54	58 789 778,94	55 667 181,27

PART IC / FR0011540574	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.09.2023</b>	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 593</b>	2 810	3 006	3 014	3 057
<b>Valeur liquidative</b>	<b>17 956,43</b>	16 624,04	20 455,87	16 686,07	15 764,95
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>1 132,62</b>	1 166,83	96,93	308,75	-483,89

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART RC / FR0011540566	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.09.2023</b>	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>4 728</b>	4 836	5 701	5 368	4 957
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 665,42</b>	1 553,28	1 927,85	1 583,07	1 507,71
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>92,57</b>	93,32	-2,91	17,13	-57,03

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I -CHF / FR0012020709

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.09.2023	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	-	61	125	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	-	8 092,82	11 279,07	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	597,55	114,73	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	107 400,00	3 643 313,68	CHF	6,69
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	23 500,00	1 724 159,69	CHF	3,17
CH0024590272	ALSO HOLDING AG-REG	PROPRE	3 100,00	739 011,27	CHF	1,36
AT0000A18XM4	AMS OSRAM AG	PROPRE	58 536,00	261 290,08	CHF	0,48
CH0127480363	AUTONEUM HLDGS AG	PROPRE	5 971,00	736 108,39	CHF	1,35
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	480,00	723 797,70	CHF	1,33
CH0238627142	BOSSARD HOLDING	PROPRE	4 860,00	1 010 300,96	CHF	1,86
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	24 500,00	2 837 935,67	CHF	5,21
CH0012142631	CLARIANT (NAMEN)	PROPRE	49 041,00	735 437,48	CHF	1,35
CH0360826991	COMET HOLDING	PROPRE	2 600,00	549 632,85	CHF	1,01
CH0030486770	DAETWYLER HOLDING AG	PROPRE	7 249,00	1 316 500,57	CHF	2,42
CH0126673539	DKSH HOLDING	PROPRE	16 720,00	1 072 992,04	CHF	1,97
CH0003541510	FORBO HOLDING N	PROPRE	460,00	531 885,41	CHF	0,98
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	312,00	539 697,60	EUR	0,99
CH0363463438	IDORSIA REGISTERED SHS	PROPRE	26 329,00	70 526,54	CHF	0,13
CH0006372897	INTERROLL HOLDING N	PROPRE	417,00	1 082 500,78	CHF	1,99
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	4 540,00	1 998 370,05	CHF	3,67
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 700,00	1 217 880,00	EUR	2,24
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	13 500,00	743 580,00	EUR	1,37
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	44 800,00	4 806 652,19	CHF	8,83
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	29 750,00	2 888 233,01	CHF	5,31
CH0000816824	OC OERLIKON CORP	PROPRE	174 295,00	701 578,38	CHF	1,29
CH0003671440	RIETER HOLDING N	PROPRE	16 220,00	1 429 252,25	CHF	2,63
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	13 030,00	3 375 078,60	CHF	6,20
CH1256740924	SGS LTD	PROPRE	19 450,00	1 549 321,54	CHF	2,85

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	46 000,00	1 077 091,74	CHF	1,98
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	10 900,00	2 627 769,16	CHF	4,83
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	25 740,00	3 120 000,00	CHF	5,73
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	1 860,00	1 099 571,83	CHF	2,02
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	12 600,00	1 138 032,00	EUR	2,09
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	13 260,00	883 451,44	CHF	1,62
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	2 500,00	608 646,19	CHF	1,12
CH0311864901	VAT GROUP LTD	PROPRE	4 467,00	1 519 953,46	CHF	2,79
CH0019396990	YPSOMED HOLDING	PROPRE	6 651,00	1 853 805,46	CHF	3,41
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	4 710,00	2 046 407,07	CHF	3,76
<b>Total Action</b>				<b>52 259 765,08</b>		<b>96,00</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0000289860	EQUI-CONVERTIBLES	PROPRE	500,00	743 365,00	EUR	1,37
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>743 365,00</b>		<b>1,37</b>
<b>Warrant</b>						
CH0559601544	COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA WARRANT 22/11/2023	PROPRE	75 800,00	53 292,83	CHF	0,10
<b>Total Warrant</b>				<b>53 292,83</b>		<b>0,10</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>53 056 422,91</b>		<b>97,47</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-232,80	-232,80	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-232,80</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	4 500 000,00	4 500 000,00	EUR	8,27
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	4 594 345,52	4 751 624,28	CHF	8,73
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-3 316 166,68	-3 316 166,68	EUR	-6,09
	BANQUE USD SGP	PROPRE	13,34	12,59	USD	0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-4 346 550,00	-4 495 345,95	CHF	-8,26
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 440 124,24</b>		<b>2,65</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-48 170,64	-48 170,64	EUR	-0,09



## EQUI-ACTIONS SUISSE

---

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 995,18	-12 995,18	EUR	-0,02
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-61 165,82</b>		<b>-0,11</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>1 378 725,62</b>		<b>2,53</b>
<b>Total EQUI-ACTIONS SUISSE</b>				<b>54 435 148,53</b>		<b>100,00</b>